

## **PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

« creationconseiluniversite@education.gouv.qc.ca »

Québec, le 28 octobre 2016

Madame Hélène David,  
Ministre responsable de l'Enseignement supérieur

### **Objet : Déclaration commune des membres de la Table intersyndicale de l'Université Laval à propos de la création d'un *Conseil des universités du Québec***

Madame la Ministre,

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL), le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université Laval (SPUL), le Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL) et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses Étudiants et Postdoctoraux de l'Université Laval (STEP) déclarent être favorables à la création d'un *Conseil des universités du Québec* pour autant qu'il reflète les valeurs et les missions d'une institution d'enseignement supérieur au service de la population québécoise.

Pour nous, le *Conseil des universités du Québec* doit favoriser :

- l'accessibilité pour tous aux études postsecondaires;
- l'autonomie institutionnelle;
- la liberté académique;
- une gestion collégiale;
- la collaboration entre les établissements;
- la conception de l'université comme service public.

Nous affirmons notre volonté de préserver la qualité et l'amélioration constante de l'enseignement universitaire en nous appuyant sur de saines pratiques d'évaluation des programmes et de l'enseignement. Toutefois, nous refusons fermement toutes tentatives visant à introduire des mécanismes « d'assurance-qualité » ayant comme conséquences la standardisation des contenus pédagogiques, l'intensification de la concurrence entre les établissements, la course à la « clientèle étrangère » et la marchandisation de l'enseignement. Ceci conduirait nos universités à adopter une gestion de type managérial calquée sur les secteurs industriel et financier privés ainsi qu'à un alourdissement bureaucratique démesuré par la multiplication des redditions de compte, qui se font toujours au détriment de la qualité de l'enseignement et des moyens que l'on doit lui consacrer. Ce type de gestion ne peut qu'attiser une rivalité stérile entre les établissements, obsédés par leur classement dans les palmarès internationaux.

La composition de ce futur *Conseil des universités du Québec* doit inclure une majorité forte de membres issus de la communauté universitaire. Ces représentants doivent être désignés par leurs pairs au moyen de processus démocratiques. À ces représentants pourraient s'ajouter des personnes provenant de la société civile et des milieux culturels et communautaires, recommandées par les associations et les organisations les plus représentatives. La parité homme femme devra aussi être considérée.

Le *Conseil des universités du Québec* devra disposer de ressources financières et humaines suffisantes pour effectuer sa mission centrale, l'amélioration du réseau universitaire québécois, en contribuant aux orientations générales de l'enseignement supérieur, en favorisant la coordination, la cohérence et la complémentarité entre les établissements, tout en respectant leur autonomie.

Nous refusons catégoriquement toute approche utilitariste, que ce soit en enseignement ou en recherche. L'université québécoise moderne doit rechercher les meilleurs moyens pour former des citoyens critiques, responsables, informés et créatifs, capables de répondre aux grands défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels notre monde est confronté.

À partir de ces principes, le *Conseil des universités du Québec*, en tant qu'organisme public indépendant, devra se doter d'instruments de recherche, d'analyse et de réflexion portant sur les différents enjeux de l'enseignement supérieur, afin de pouvoir donner des avis et faire des recommandations pertinentes au ministre responsable de l'Enseignement supérieur et aux directions des établissements d'enseignement supérieur.

En espérant que cette déclaration contribuera positivement à la réflexion commune, veuillez recevoir, Madame la Ministre, de la part des membres signataires de cette déclaration, nos plus cordiales salutations.

**Les syndicats signataires de la déclaration sont :**

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL),

Le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université Laval (SPUL),

Le Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL),

Le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses Étudiants et Postdoctoraux de l'Université Laval (STEP).